



## Maison en indivision et PC

Par **annamarie**, le **14/02/2016** à **00:26**

Cher Maître, merci pour vos conseils !

Une question : mariés sous la séparation depuis 28 ans, je n'ai jamais travaillé, je me suis occupée de nos 4 enfants qui sont tous majeurs et autonomes aujourd'hui. Notre maison est en indivision (50/50).

Notre avocate commune (divorce à priori à l'amiable) me dit que mon indemnité compensatoire se trouve dans la moitié de la maison que je vais récupérer, (à savoir 525 000 euros, emprunts déduits bien sûr) car, me dit-elle, seul mon mari a payé les emprunts durant notre mariage.

Mais on me dit tout et son contraire ! Alors, j'aimerais savoir si en plus de la moitié de la maison dont mon mari a supporté les emprunts durant 28 ans au titre des charges du ménage, j'avais droit à une PC (il a un salaire très élevé).

Est-ce que les 50% de ma maison me reviennent de DROIT. Ou dois-je "remercier" mon mari pour cette part de la maison qu'il me "consentirait" comme notre avocate commune me l'affirme.

Merci, bien à vous.